

## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

(Du 15 Septembre 1858.)

Par dépêche du 31 Juillet dernier, Mr. Henri *Hentsch*, de Genève, banquier à *San Francisco*, nommé, le 26 Mai dernier, par le Conseil fédéral au poste de Consul suisse en la dite place, a déclaré accepter sa nomination.

Le mouvement des affaires ayant diminué au bureau-frontière de *Meyrin*, Canton de Genève, depuis l'ouverture du chemin de fer *Lyon-Genève*, le Conseil fédéral a supprimé les places de contrôleur et de visiteur au dit bureau, en donnant toutefois un aide au receveur.

Le receveur des péages à *Dardagny*, Canton de Genève, a été révoqué de ses fonctions pour cause de négligence.

Le chemin de fer d'Uster à Rutti ayant été ouvert à la circulation, le Conseil fédéral a transféré, pour le 1. Novembre prochain, à *Unterwexikon*, Canton de Zurich, le bureau de poste de *Oberwexikon*, où il sera établi un dépôt postal.

La convention télégraphique conclue le 1. de ce mois entre la Suisse, la Belgique, la France, les Pays-Bas et la Sardaigne, ainsi qu'une convention spéciale avec la Sardaigne touchant la correspondance des bureaux-frontières, ont été approuvées par le Conseil fédéral et seront soumises à la ratification de l'Assemblée fédérale.

(Du 17 Septembre 1858.)

Le Conseil fédéral a autorisé son Département des Postes et Travaux publics à maintenir, pour le moment, les courses postales à attelage réduit existant actuellement entre *Neuchâtel-Salins* et *Chavornay*, soit Lausanne-Salins.



## Extrait des délibérations du Conseil fédéral.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1858
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	45
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	18.09.1858
Date	
Data	
Seite	484-484
Page	
Pagina	
Ref. No	10 057 781

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.